

OFFICE DE L'HABITAT RIVES DE SEINE HABITAT EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 10 décembre 2024

Objet : Approbation du plan de financement des travaux programmés à la résidence Louis Pouey à Puteaux

L'an deux-mille vingt-quatre, le dix décembre, les membres composant le Conseil d'Administration, convoqués régulièrement et individuellement, se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance (91, rue Jean Jaurès – 92800 Puteaux) :

Etaient présents : Madame Joëlle CECCALDI-RAYNAUD - Monsieur Jacques KOSSOWSKI - Madame Olivia ZERAH-BUGAJSKI - Madame Raymonde MADRID - Madame Sybille d'ALIGNY - Madame Sophie DESCHIENS - Madame Michelle LAUGIER - Monsieur Bernard GAHNASSIA - Madame Françoise PHILIPPERON-BOUCHEREAU - Monsieur Frédéric ROBERT – Monsieur Philippe LAUNAY - Madame Chantal LABORDA - Madame Laura REZGUI-DUMAS - Monsieur Jean-Yves CAVALLINI - Madame Annie MANDOIS - Madame Dabia MESSILI - Monsieur Thomas ROUSSET - Monsieur Guy QUENNEVILLE - Monsieur Pascal MOREAU-LUCHAIRE - Monsieur Gérard HUOT - Madame Stéphanne REVERRE-GUEPRATTE - Monsieur Hugo DAPINO - Madame Catherine MORELLE

Ont donné pouvoir :

Monsieur Vincent FRANCHI à Monsieur Bernard GAHNASSIA
Madame Maria GARCIA à Madame Sybille d'ALIGNY
Madame Chantal SAMOUILHAN à Madame Joëlle CECCALDI-RAYNAUD
Monsieur René MICHAUX à Madame Laura REZGUI-DUMAS
Monsieur Laurent PASCAL à Monsieur Frederic ROBERT

Etaient excusés :

Etaient absents :

Madame Victoria DOGNIN
Monsieur Luc AIT AISSA

LE CONSEIL

Vu le Code de la construction et de l'habitation notamment ses articles R.421-18 et L.421-1 à L.421-4 ;

Considérant que l'OPH Rives de Seine Habitat propriétaire de 47 logements situés à la résidence Louis Pouey sur la commune de Puteaux a acté le plan de travaux de la résidence qui a fait l'objet d'un appel de provision travaux unique (1/1) du syndic de copropriété Evidence Syndic IDF. L'appel de provision travaux a été réglé sur fonds propres par l'OPH Rives de Seine Habitat le 7 novembre 2024 à hauteur de 1 492 008,85 euros ;

Considérant que les travaux prévoient une isolation thermique par l'extérieur, la rénovation de la VMC, le désembouage et équilibrage des réseaux du chauffage, le remplacement de l'ensemble des menuiseries ;

Considérant que le coût global des travaux s'élève à 2 548 563 euros TTC ;

Considérant que ces travaux permettront de passer de l'étiquette énergétique D à B et de bénéficier d'un Prêt Vert ;

Considérant qu'il convient à présent d'approuver le plan de financement de cette acquisition afin de maintenir à niveau nos fonds propres ;

Considérant que les modalités de financement de cette acquisition reposent sur des emprunts et des fonds propres et que les subventions de l'ANAH seront reversées aux petits copropriétaires de la résidence afin de faciliter la réalisation de cette opération ;

Le financement de cette opération ne fera pas l'objet d'une demande de garantie à la commune de Puteaux ;

Vu le plan de financement proposé à titre indicatif par La Banque Postale pour un prêt de 1 342 000 euros sur une durée de 20 ans au taux fixe de 3.41 % annexé à la présente délibération ;

Après en avoir délibéré ;

Sur proposition de Madame le Président ;

DECIDE

Article 1^{er} : Autorise le Directeur général de l'OPH Rives de Seine Habitat à contracter les financements bancaires dans les limites réglementaires auprès de tout organisme financier.

Article 2 : Autorise le Directeur Général de l'OPH Rives de Seine Habitat en cas de nécessité à effectuer une inscription hypothécaire sur les bien financés au profit des prêteurs et à reverser les subventions de l'ANAH aux petits copropriétaires de la résidence.

Article 3 : Autorise le Directeur Général de l'OPH Rives de Seine Habitat à établir et à signer toutes pièces, conventions, contrats nécessaires à la réalisation et au financement de l'opération.

Résultat des votes : 27 voix pour

La délibération N° 6 est adoptée à l'unanimité des administrateurs présents ou représentés.

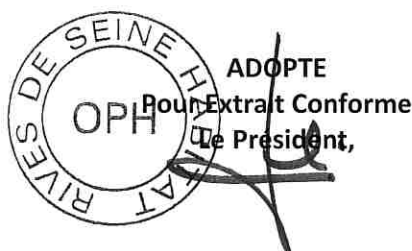
Fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus,

Et ont signé au registre les membres présents.

Article 4 : La présente délibération sera transmise à :

- Monsieur le Préfet des Hauts-de-Seine.

ADOPTÉ
Pour Extra t Conforme
Le Président,

A circular stamp with the text "OPH RIVES DE SEINE HABITAT" around the perimeter and "OPH" in the center. To the right of the stamp is a handwritten signature in black ink.